

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES
Extension des missions dévolues au C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2022-27

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BERNIER Claudine, M. CARON Yannick, M. PICHON Jean-Noël, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, M. HERVOT Jean, M. DUC Michel, Mme CARRY Charlette, Mme GIRAUD Arlette, M. HUMBERT Eric, M. HEUSSER Jean-François, M. KNOBLOCH Othman.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
17

Absents représentés :

Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à M. HAQUIN)
Mme BAPAUME Martine (pouvoir à Mme CARRY)

=====

Le Président certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Déposée en Sous-Préfecture le : 11/10/22
Publiée le : 13/10/22

Le Président du C.C.A.S.

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.
Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale, remplit les fonctions de secrétaire.

Xavier HAQUIN



Délibération n°2022-27

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES
Extension des missions dévolues au C.C.A.S.

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

VU l'article L.123-5 de l'action générale de prévention et de développement social,

VU les décrets n° 95-562 du 6 mai 1995, n° 2000-6 du 4 janvier 2000, n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 et les articles L 123-4 à 123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'avis rendu par la Commission Solidarité et Cohésion Sociale en date du 14 septembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élargir les missions confiées au C.C.A.S. d'Ermont en vue d'agir plus efficacement auprès des familles en voie d'insertion et en difficulté sociale,

CONSIDÉRANT les actions découlant de la Politique de la Ville et de la Prévention Spécialisée ainsi que de la Petite Enfance, du Développement Durable et du Logement social,

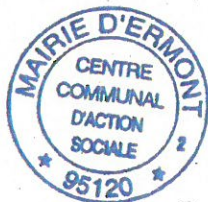
CONSIDÉRANT la volonté d'agir plus largement sur la notion d'économie solidaire et le déploiement d'actions qui en résulte auprès des usagers,

CONSIDÉRANT que l'extension des missions confiées au C.C.A.S. entraîne la mise à disposition de locaux municipaux à usage administratif, d'animation et de restauration,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur permettra de préciser l'extension des missions dévolues au C.C.A.S. d'Ermont et la régulation de la vie de l'établissement public administratif et des rapports entre ses différents acteurs et partenaires,

Après en avoir délibéré,
À la majorité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **SE PRONONCE** à la majorité des suffrages exprimés favorablement sur l'extension des missions confiées au CCAS d'Ermont portant sur la Petite Enfance, la Politique de la Ville et la Prévention Spécialisée, le Logement et le Développement Durable,
- **PRÉCISE** que le Centre Communal d'Action Sociale est compétent pour analyser les besoins sociaux de l'ensemble de la population et pour engager les procédures d'agrément et de demande d'autorisation pour l'ensemble desdites compétences étendues au champ d'action du C.C.A.S. d'Ermont ;



Pour Extraire Conforme,

Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise